



Photos : David Dijoux

Ancrée dans le territoire depuis plus de 200 ans, la filière Canne-Sucre permet de maintenir en équilibre de nombreuses filières économiques de l'île. Elle joue en effet, un rôle majeur dans plusieurs secteurs clés comme l'agriculture, l'industrie, l'énergie, le transport, l'environnement ou encore le tourisme.

Une filière essentielle pour répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire et énergétique de La Réunion.

La canne à sucre, socle du système agricole réunionnais et pivot de la souveraineté alimentaire de La Réunion.

La canne à sucre occupe une place prépondérante dans l'agriculture réunionnaise. Principale culture de La Réunion, elle fait vivre plus de 2500 exploitations agricoles (soit plus de 40% des exploitations réunionnaises) et est cultivée sur 55% de la Surface Agricole Utile (SAU) de l'île⁽¹⁾. La filière Canne-Sucre revêt aujourd'hui un rôle majeur dans l'équilibre et la résilience du système agricole réunionnais dans son ensemble et des exploitations, grâce notamment à deux atouts principaux :

- La canne à sucre résiste mieux que toute autre culture aux aléas climatiques ce qui ne met pas en péril la survie de l'exploitation. On estime à 15% seulement, le maximum de pertes moyennes lors des phénomènes climatiques les plus graves comme les cyclones.
- Elle bénéficie d'un contrat de long terme permettant à ses acteurs de disposer de la visibilité nécessaire à la poursuite de leur activité. Ainsi, la Convention canne 2022-2027 offre une double garantie aux planteurs : l'écoulement de la totalité de leur production, d'une part, et une garantie de prix à la tonne sur toute la durée de la convention, d'autre part.

Cet avantage unique apporte à un grand nombre d'exploitations réunionnaises une sécurité de revenu, qu'aucune autre culture n'est en mesure de proposer. Grâce à cela, un nombre important d'exploitants canniers s'est ainsi engagé dans la diversification agricole, consacrant en moyenne 10% de leurs parcelles à d'autres cultures. Une diversification qui renforce la souveraineté alimentaire de l'île, puisque La Réunion assure ainsi 75% d'autosuffisance alimentaire sur les produits agricoles frais : une véritable réussite.

La filière Canne-Sucre : 1^{er} contributeur local à l'approvisionnement énergétique du territoire et à l'objectif 100% électrique renouvelable.

À La Réunion, toutes les composantes de la canne à sucre sont utilisées et permettent de produire du sucre, du rhum et de l'énergie. La bagasse, partie fibreuse de la canne à sucre obtenue dans le process sucrier après extraction du jus, constitue aujourd'hui la première source d'énergie renouvelable de La Réunion. Le traitement d'une tonne de canne à sucre produit en moyenne 310kg de bagasse⁽²⁾, qui permet de produire 140 KWh d'électricité, ce qui couvre la consommation électrique d'un habitant pendant plus de 15 jours⁽²⁾. Cette bagasse produite par les industriels réunionnais représente en moyenne environ 8% de la production totale d'électricité de La Réunion⁽³⁾.

Rappelons que l'objectif fixé dans le Plan Agripéi 2030 pour la filière canne est de maintenir la capacité productive avec une surface cannière de 22 000 hectares de SAU à horizon 2030, soit 2000 ha de plus qu'aujourd'hui et un tonnage moyen qui reviendrait au-delà de 1 700 000 tonnes. Ceci permettrait d'augmenter la production de canne à sucre, de sucre et de co-produits de 27 à 35 % et ainsi de répondre encore davantage aux enjeux de souveraineté alimentaire et énergétique.

Une filière résiliente face aux nouveaux défis

La force de la filière Canne-Sucre de La Réunion est d'avoir su maintenir depuis 200 ans sa capacité productive malgré des aléas conjoncturels liés aux intempéries ou à d'autres facteurs externes. Ces 4 dernières années ont été plus difficiles et un point bas a été atteint en 2022, avec seulement 1 309 000 tonnes de canne à sucre.

Les deux principales raisons de cette chute : La déprise foncière pour un tiers et la baisse du rendement pour deux tiers.

Ces quatre dernières années le foncier cannier est passé de 22 700 hectares à 20 000 hectares. Des terres qui ne bénéficient pas à la diversification de l'agriculture réunionnaise mais partent en friches. Des travaux sont actuellement menés avec le SAR (Schéma d'Aménagement Régional) pour reconquérir des surfaces agricoles, un enjeu majeur pour notre île qui dispose de la plus petite SAU par habitant de France (400m²/hab contre 4000m²/hab dans l'hexagone).

Le recul des tonnages de canne est lié, pour les deux autres tiers, à plusieurs facteurs : la chute du rendement due aux sécheresses successives, à la raréfaction de la main-d'œuvre saisonnière, mais surtout à un itinéraire technique partiel dans les champs. Environ 200 000 tonnes de pertes sont dues principalement à l'augmentation du prix des intrants qui en a freiné l'usage, et à la perte des homologations de certaines substances actives pourtant indispensables pour lutter contre les adventices de la canne à sucre.

Un plan d'action pour redresser les tonnages et relancer la filière.

C'est dans ce contexte que l'interprofession Canne-Sucre (CPCS) et ses partenaires ont élaboré un plan d'accompagnement ambitieux pour permettre la relance du tonnage de canne à sucre dès la campagne 2024, en donnant aux planteurs qui le souhaitent des moyens complémentaires pour qu'ils puissent appliquer l'itinéraire technique optimum dans leurs champs.

Des mesures clés ont été validées sur les intrants (aides non remboursables et lignes de trésoreries). Un accompagnement pour le préfinancement de la plantation canne est en place ainsi que des actions sur l'irrigation et en faveur des agriculteurs en difficulté.



Ce plan exceptionnel et innovant est parvenu, notamment avec le partenariat de plusieurs banques, à la mobilisation d'une enveloppe financière globale de plus de 21 M€ gérée par l'interprofession.

L'agriculture réunionnaise est aujourd'hui confrontée à de nombreux défis mettant en péril les productions et pouvant remettre en cause l'ambition de renforcement de la souveraineté alimentaire.

La filière Canne-Sucre porte en elle des atouts essentiels pour répondre aux enjeux de souveraineté à venir. Le Comité de transformation agricole de La Réunion a en effet conclu que le modèle actuel, dans lequel la canne à sucre constitue le pivot de l'ensemble du système agricole, représente le scénario le mieux équilibré et le plus viable pour l'agriculture réunionnaise sur le moyen et long terme. C'est cet équilibre qu'il convient de maintenir en renforçant le volume de production de canne pour atteindre les objectifs de souveraineté alimentaire et énergétique de La Réunion.

⁽¹⁾ Source : DAAF : Recensement Agricole 2020

⁽²⁾ Moyenne 5 ans 2019/2023

⁽³⁾ Source : Bilan OER, moyenne 5 ans 2018-2022.